

SOLUTION DU PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

1 an = 52 semaines $\times$ 5 bas = 260 bas = 130 paires de bas.

130 $\times$ 50 sous = 6,500 sous par an.

8 paires de bas, contenant 3 lb de laine, à 35 sous la livre, coûtent 105 sous.

On obtiendra le prix de la laine, pour les 130 paires, en faisant la proportion suivante :

$$S : 130 :: 105 : x = \frac{105 \times 130}{8} = 1706,25 \text{ sous.}$$

On obtiendra le gain, par an, en retranchant 1706,25 de 6500 sous, ce qui donne 4793,75 sous = £9 19 8½, et 1s. 6½d. par paire.

A. LAMY.

SOLUTION DU PROBLÈME DE GÉOMÉTRIE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON.

Le volume cherché s'obtiendra en multipliant la surface d'une section perpendiculaire par la longueur. Cette section étant un trapèze, sa surface s'obtiendra en multipliant la hauteur par la demi-somme des bases; ainsi : $\left(\frac{1+5}{2}\right) 4,5$, et le volume en multipliant cette surface par la longueur, on a donc :

$$V = \left(\frac{1+5}{2}\right) 4,5 \times 525 \text{ arp.} = \left(\frac{1+5}{2}\right) 4,5 \times 94,500 \\ = 12,757,500 \text{ pieds cubes} \\ = 59,062\frac{2}{3} \text{ toises cubes.}$$

A. LAMY.

PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE.

Une personne a acheté 306 verges de drap, de trois qualités différentes, qu'elle a payé \$2,50, \$3,12 et \$4,25 la verge. On demande combien elle a pris de verges de chaque espèce, sachant qu'elle en a pris trois fois plus de la dernière qualité que de la première, et que le nombre de verges de la seconde est égal à la moitié de la première, plus la dernière ?

PROBLÈME DE GÉOMÉTRIE.

Une personne a un vase cylindrique de 8 pouces de diamètre et contenant une certaine quantité d'eau. Elle y jette un certain nombre de pierres, dont elle cherche le volume, et l'eau s'élève de 9½ pouces. Trouvez le volume de ces pierres ?

AVIS OFFICIELS.



DIVISIONS, ÉRECTION ET ANNEXIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 7 de ce mois :

10. Diviser la municipalité scolaire de Laval, dans le comté de Montmorency, en deux municipalités, dont l'une, sous le nom de Laval, comprend le Bas-Laval, Dawsonstown, le Haut-Laval et Laval-Central; l'autre, sous le nom de l'Isle-de-Laval, comprend tout le territoire de l'Isle de ce nom et, hors de l'Isle, toute la partie de territoire qui s'étend depuis la terre de Jean LeRosaignol inclusivement, jusqu'à l'extrémité nord et nord-ouest de la municipalité susdite de Laval.

20. Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de l'Ange-Gardien, dans le comté d'Outaouais, avec les limites suivantes :

Bornée d'un côté, par la Rivière-du-Lièvre; d'un autre côté, par le township de Templeton; d'un troisième côté, par la Rivière-Outaouais, et, d'un quatrième côté, par le lot numéro vingt-huit compris dans Buckingham, rattachant la première, la seconde, la troisième et partie de la quatrième concession, depuis le numéro vingt jusqu'au numéro vingt-huit exclusivement.

30. En date du 13 de ce mois : Annexer à la municipalité scolaire de Batiscan, dans le comté de Champlain, cette partie du rang dit de Picardie, qui se trouve située dans la municipalité scolaire de Champlain.

40. Annexer à la municipalité scolaire de St. Robert, dans le comté de Richelieu, les parties ci-après décrites de St. Aimé : savoir :

Premièrement.—Cette partie du rang Thiersant bornée, au sud-ouest, par la ligne qui court entre la terre de feu Paul Ladleur et celles de Joseph Hébert et de Simon Brouillard; au nord-ouest, par la paroisse de St. Robert, et, au nord-est, par la paroisse de St. Michel d'Yamaska.

Deuxièmement.—Cette partie du rang St. Thomas bornée, au nord-est, par la ligne qui divise la terre d'Antoine Parenteau de celle de Joseph Pétrin; au sud-est, partie par le cordon qui divise les rangs St. Thomas et Thiersant susnommés, et partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers de celle de Félix Hébert; au sud-ouest, partie par la ligne qui divise la terre de Joseph Desrosiers de celle de Joseph Desrosiers, fils de Louis, et partie par la ligne qui divise la terre de Guillaume Houle de celle de Félix Hébert, et, au nord-ouest, par le cordon des terres entre le rang St. Thomas susnommé et les réserves de Ste. Sophie.

Cette dernière annexion ne devant prendre effet qu'à dater du premier jour du mois de juillet prochain.

En date du 18 de ce mois :

50. Diviser le township de Stukely, dans le comté de Shefford, en deux municipalités scolaires; savoir :

Stukely-Sud, qui comprend les cinq premiers rangs du dit township;

Stukely-Nord, qui comprend le reste du même township.

Cette division ne prendra force et effet qu'à compter du premier jour du mois de juillet prochain.

60. Annexer à la municipalité scolaire de l'Île-Verte, dans le comté de Témiscouata, toute la partie du premier rang de St. George de Cacouna comprise depuis la ligne de l'Île-Verte, en courant au sud-ouest, jusqu'à la terre de Joseph Vaillancour inclusivement.

NOMINATIONS.

EXAMINATEURS.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu par minute en Conseil en date du 14 de ce mois, nommer Charles Déry et Henri Garon, écuycrs, membres du Bureau d'Examineurs de Kamouraska, en remplacement de J. M. Hudon et Jean-Bte. Martin, écuycrs, démissionnaires.

COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu par minute en Conseil du 4 de février dernier, approuver les nominations suivantes :

Comté de Montmorency.—Laval : M. Magloire Boucher, commissaire d'école.

Comté de Québec.—St. Dunstan : Messire Hyacinthe Gagnon, prêtre, M. Joseph Pépin et Stephen O'Neil, syndics d'école.

En date du 15 du même mois :

Comté d'Outaouais.—Low : Martin Kiely, John Egan, John Fields, Thomas Harron et Martin O'Malley, commissaires d'école.

En date du 7 de ce mois :

Comté de Gaspé.—Percé : MM. Pierre Galerneau et Joseph Couture, fils de Joseph, commissaires d'école.

Comté de St. Jean.—St. Luc : M. François Poirier, commissaire d'école.

En date du 18 de ce mois :

Comté d'Arthabaska.—Tingwick : M. Charles Thurber, syndic d'école.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OTTAWA.

M. Edward A. Glasford a, le 4 de ce mois, obtenu un brevet d'école élémentaire.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. Hormidas Chagnon et Mlle Perpétue Gagnon ont, le 4 de ce mois, obtenu chacun un diplôme d'école modèle.

M. David Lafond, Mesdames Florentine Blain et Richard Burke, Mlles Virginia Birolan, Marie Louise Lefebvre, Justine Moison, Philomène Miron, Parmélie Brien-Desrochers, Philomène Lagacé, Sophie Decœur, Adéline Lussier, Thais Touchette, Marie Louise Decosse, Marie Méline Ranger, Céline Seignory, Marie Georgina Beaudin, Emélie Brouillet, Philomène Boursier, Félicite Thibert, Edwidge Picard, Ann Goodman, Mary Goodman et Anastasie Greffe ont, le même jour, obtenu des diplômes pour écoles élémentaires.

F. X. VALADK,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. Robert McArthur a, le 5 de ce mois, obtenu un brevet l'autorisant